

- le personnel ayant mentionné la nécessité de discussions et de consultations plus poussées, développer davantage le concept de "responsabilité par pays" dans les secteurs géographiques. D'autres structures organiques seront examinées, et la décision d'aller de l'avant sera prise au plus tard en janvier 1991, en vue d'une mise en oeuvre à l'été de 1991 :
 - * il faudra établir un plan de formation complet à l'intention des agents qui devront travailler au sein de la nouvelle structure
 - * il faudra tenir des consultations avec les clients, surtout le monde des affaires, quant aux répercussions que le concept choisi aura sur les services et programmes qui les intéressent
- poursuivre l'installation du COSICS et du Système de traitement informatisé des dossiers d'immigration (STIDI) qui, avec d'autres options technologiques, faciliteront l'intégration de l'organisation de même que la coordination et la consultation, rendront les emplois plus stimulants et feront de nos missions à l'étranger une composante plus fonctionnelle de l'Administration centrale.